

DOSSIER DE PRESSE

Conseil de la Métropole
14 décembre 2020



Sommaire

Édito de David Kimelfeld	3
Régie publique de l'eau	4
Débat d'orientation budgétaire	5
Règlement intérieur de la Métropole	6
Rapport sur l'égalité femmes-hommes	7
Étude d'opportunité sur le coworking	8
Autres sujets à l'ordre du jour	9
Sujets d'actualité	10

Édito de David Kimelfeld

Président de groupe

Le discours et la méthode

Il y a les mots et puis il y a les actes. Les mots nous promettaient la transparence, la co-construction et un dialogue permanent. 5 mois après l'arrivée du nouvel exécutif, leurs actes nous montrent une opacité rarement connue et une absence de concertation particulièrement inquiétante.

Les premiers signes étaient inquiétants, avec le choix des Verts qui a été fait de ne pas remettre en place des instances de dialogue basées sur l'intelligence collective et créées pendant le premier confinement.

Des signes, nous sommes passés à la tendance : sur la COVID-19 toujours, les groupes politiques n'ont eu le droit à aucune réunion ni information depuis début novembre, que ce soit du point de vue sanitaire, économique, culturel ou social.



« 5 mois après l'arrivée du nouvel exécutif, leurs actes nous montrent une opacité rarement connue et une absence de concertation particulièrement inquiétante. »

Malgré nos propositions, l'exécutif ne semble pas non plus vouloir faire preuve de transparence sur la manière dont la Métropole compte prendre sa part dans la campagne vaccinale. Notre groupe souhaite connaître ce qui est prévu par la collectivité dans le cadre d'une campagne qui doit commencer dans les semaines à venir.

Enfin, de la tendance on semble distinguer une marque de fabrique. Cette manière de faire sur la gestion de crise s'observe désormais sur bon nombre de sujets structurants pour notre Métropole.

Pour la régie de l'eau, nous avons appris à la lecture de la délibération l'existence d'un groupe de travail qui regroupait seulement des membres de la majorité.

Pour l'élargissement de la ZFE, nous avons appris les modalités de sa mise en place dans la presse alors que le groupe de travail constitué de représentants de tous les groupes politiques ne s'est toujours réuni. Cette mesure, qui aura un impact social important, ne peut pas se faire sans concertation.

Plus inquiétant encore, s'agissant de l'élaboration de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole, l'exécutif entretient un flou artistique inquiétant alors que Bruno Bernard a promis un vote à ce sujet lors du Conseil métropolitain de janvier 2021.

En toute humilité, notre conseil à l'exécutif serait peut-être de ne pas se laisser griser par une majorité imposante et de respecter tous les élus issus du suffrage universel qui siègent à la Métropole de Lyon.

Régie publique de l'eau

Pourquoi nous choisissons l'abstention

En début de mandat, Bruno Bernard a annoncé que le passage en régie publique de la production et de la distribution de l'eau était l'une de ses priorités. Aujourd'hui, il nous présente une délibération actant ce choix en faisant des constats importants et en donnant des objectifs louables.

Cependant, notre groupe choisit de s'abstenir. Si nous pouvons partager les objectifs voulus par l'exécutif, ils ne font à aucun moment la démonstration que la régie publique de l'eau est le meilleur choix pour y parvenir, ni même que les autres modes de gestion possibles sont inefficaces ou dangereux.

Par ailleurs, l'exécutif a fait le choix de ne publier aucune étude complète faisant le bilan de la délégation de service public en place depuis 2015.

Sur la méthode, nous avons appris à la lecture de cette délibération la mise en place d'un groupe de travail composé des membres de l'exécutif concernés ainsi que d'un représentant par groupe politique de la majorité. L'exécutif a ainsi fait le choix de limiter la concertation à sa majorité et de ne pas l'ouvrir à l'ensemble des groupes politiques pour un sujet qui apparaît pourtant comme essentiel.

Nos propositions

Notre groupe demande donc :

- **L'évaluation des effets et résultats de la Délégation de Service Public en place depuis 2015**
- **La mise en place un groupe de travail incluant tous les groupes politiques de la Métropole**
- **L'étude de tous les modes de gestion de la production et de la distribution de l'eau avant de prendre une décision**

« Le principe de la régie publique s'inscrit dans une logique intéressante, mais vous ne faites à aucun moment l'illustration de sa nécessité, ni même la démonstration de l'inefficacité ou la dangerosité des autres modes de gestion de l'eau. »



Guy Corazzol

Les orientations de l'exécutif

Le document présenté par l'exécutif métropolitain de Bruno Bernard présente les grandes lignes de la politique que les Verts entendent mener en matière budgétaire, et notamment en matière d'investissements, sur les six prochaines années.

Notre groupe estime qu'un certain nombre de points manquent à l'appel : sur le volet économique, sur le volet touristique, sur le volet culturel et même sur le volet éducatif. Si le prisme de la transition écologique et énergétique est bien présent, nous nous interrogeons sur la clarté des orientations prises en matière de solidarités, d'accompagnement des entreprises et de leurs salariés et de soutien des acteurs et projets culturels, en garantissant leur liberté de ton et de création.

Nous appelons aussi l'exécutif métropolitain à préciser ses ambitions en matière de construction et de réhabilitation des collèges de la Métropole, alors que l'évolution de la démographie scolaire implique le lancement d'au moins 5 chantiers de nouveaux collèges durant le mandat.

Nos interrogations

- Comment résoudre l'équation proposée par l'exécutif de mettre fin à de nombreux projets urbains tout en en craignant un difficile rebond des droits de mutation ?
- Pourquoi s'inquiéter de la trajectoire de la CFE et de la CVAE quand on prône une politique économique sobre, sans accompagnement de l'implantation de nouvelles entreprises ou de l'agrandissement d'entreprises lyonnaises, génératrices d'emploi et de valeur ajoutée ?
- Quel soutien à nos filières d'excellence, à nos indépendants, à nos start-ups ?
- Que signifie la priorité donnée en faveur « des structures culturelles et des projets qui portent une valeur émancipatrice » ? L'exécutif l'estime prioritaire, nous trouvons cela peu clair.
- Quelles sont les perspectives en matière de construction ou de réhabilitation de collèges ? La construction de 5 collèges est à *minima* nécessaire pour couvrir les besoins.

« Sij'extrapolais, je dirais que la covid-19 vous a permis d'observer grandeur nature ce que votre politique économique et urbaine devrait provoquer en matière de recettes dans les années à venir. »



David Kimelfeld

Règlement intérieur de la Métropole

La proposition de l'exécutif

Comme à chaque renouvellement de mandat, le Conseil de la Métropole doit travailler à la mise en place d'un nouveau règlement intérieur régissant le travail réalisé par les élus au sein de la collectivité. Ce document qui peut paraître anodin est pourtant essentiel : il donne des indications importantes sur la façon dont s'exercera la démocratie locale sur le territoire.

La proposition de l'exécutif ne répond pas à plusieurs objectifs de renouveau démocratique pourtant largement demandés par les citoyens : la transparence des débats, la participation citoyenne ou encore l'exigence déontologique.

Pourquoi nous sommes contre

L'élaboration de ce nouveau règlement intérieur était, et notre groupe en prend toute sa part, l'occasion de tirer des leçons des 5 premières années de fonctionnement de la Métropole de Lyon et d'y apporter des améliorations significatives.

Malheureusement, à l'exception de quelques avancées, ce règlement intérieur n'apportera pas de changements considérables dans le fonctionnement de notre collectivité. Nous le regrettons et c'est pour cela que notre groupe a déposé plusieurs amendements.

Nos propositions

- Donner la possibilité aux conseillers métropolitains d'assister aux Conférences Territoriales des Maires de leur circonscription ;
- **Créer des assemblées citoyennes** dans chaque CTM de la Métropole ;
- Offrir la possibilité aux citoyens de mettre des sujets à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole en créant des « **Débats d'initiative citoyennes** » avec le soutien de 50 000 signataires ;
- Rendre publiques les séances de la commission permanente.

« Le règlement intérieur de notre collectivité n'est pas un document anodin. Il laisse à voir l'idée que notre Métropole se fait d'une démocratie locale, de la place des citoyens, des communes et des acteurs du territoire en son sein »



Brigitte Jannot

Rapport sur l'égalité femmes - hommes

Le rapport

Le rapport égalité femmes-hommes vient apporter un bilan intermédiaire du plan d'action triennal engagé en 2018 par Thérèse Rabatel sous la présidence de David Kimelfeld en faveur de l'égalité femmes-hommes et donne un premier aperçu satisfaisant des politiques qui ont pu être menées.

Nous notons avec satisfaction que l'exécutif a décidé de s'inscrire dans la continuité des mesures portées jusqu'ici. Ce rapport rappelle également toutes les mesures déjà engagées :

- La signature de la charte européenne pour l'égalité Femmes Hommes dans la ville locale fin 2019 ;
- L'obtention d'un financement européen pour une démarche interne en faveur de l'égalité ;
- La refonte du régime indemnitaire avec un rééquilibrage pour atténuer l'effet de genre ;
- La création de 2 conciergeries dans les bâtiments de la Métropole.

Nos propositions

Aujourd'hui, de trop nombreuses inégalités demeurent, et même si la Métropole a pris tout sa part dans la lutte contre ce fléau au cours des dernières années, elle doit continuer de participer activement à ce combat dans toutes les politiques qu'elle mène.

Pour le prochain plan d'action triennal, notre groupe portera plusieurs propositions :

- **Créer une Maison métropolitaine de l'égalité** pour accueillir des femmes victimes de violences et leurs enfants
- Accompagner les femmes victimes de discrimination avec des intervenants sociaux dans les commissariats et la **création d'un délégué métropolitain rattaché au Défenseur des droits**
- **Créer une police métropolitaine** pour intervenir notamment dans les transports en commun
- Soutenir les communes pour le **renforcement de l'éclairage public dans les zones les plus anxiogènes**
- Augmenter le nombre de logements pour les femmes victimes de violences
- **Créer une crèche pour les agents de la Métropole de Lyon**
- Atteindre le label diversité et égalité professionnelle de l'AFNOR

*« Nous espérons que tous les groupes pourront être largement associés à l'élaboration du prochain plan d'action triennal pour **une politique publique qui dépasse largement les étiquettes politiques.** »*



Brigitte Jannot

Étude d'opportunité sur le coworking

La proposition de l'exécutif

La Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes engagent une étude de définition du besoin d'espaces de bureaux partagés sur le territoire de la Métropole et les conditions de leur déploiement. Afin d'obtenir les meilleures conditions financières possibles, les deux collectivités souhaitent mutualiser les achats de prestations relatives à l'étude des potentialités d'un maillage d'offres de bureaux partagés / coworking à l'échelle de la Métropole.

Pourquoi nous y sommes favorables

Ce choix nous paraît aller dans le bon sens et dans la continuité des orientations que nous avons prises ces dernières années. Alors que la Métropole de Lyon lance avec la Région une étude sur le développement du coworking, nous proposons un plan tiers-lieux pour les quartiers prioritaires et les zones périurbaines de la Métropole. Ces tiers-lieux, accueillant des salariés, des indépendants, des associations ou même des activités culturelles, permettent de répondre aux besoins des territoires manquant de lieux-ressources flexibles.

Nos propositions

Dans la continuité de l'action menée lors du précédent mandat et de nos propositions durant les élections métropolitaines, notre groupe souhaite que la Métropole :

- Soutienne l'**ouverture de 15 tiers-lieux dans les QPV** et quartiers de veille active ;
- Soutienne l'**ouverture de 15 tiers-lieux dans les zones périurbaines**.

*« L'ambition initiée lors du précédent mandat de développer ces lieux **correspond à la fois à un besoin de nos citoyens mais plus encore à une politique transversale, aussi innovante que la démarche d'urbanisme transitoire, qui aura également un impact en matière de rationalisation de déplacements et un effet vertueux sur l'attractivité de nos territoires périphériques.** »*



Émilie Prost

Autres sujets à l'ordre du jour

Rapport de la CRC

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes vient nous apporter une photographie de l'état de notre collectivité et doit nous permettre de tirer les leçons pour l'avenir. Dans ce mandat de transition pour notre collectivité, de nombreux chantiers ont été lancés pour une meilleure prise en compte des territoires et pour engager plus de transversalité dans les politiques menées.

Si la Chambre estime que la réussite du «modèle lyonnais» n'est pas encore prouvée, elle montre toutes les potentialités de cette collectivité, réaffirmées encore durant la gestion de crise sanitaire.

« **La Métropole a montré sa pleine puissance en gestion de crise** et sa capacité à coordonner et animer une véritable *task force* territoriale au service de la protection des habitants. Aujourd'hui encore, l'exécutif s'en inspire, et je m'en réjouis. »

David Kimelfeld

Attribuons le nom de Daniel Cordier au futur collège de Lyon 7^{ème}

Le décès récent de Daniel Cordier nous rappelle à quel point son histoire est intimement liée à celle de notre ville. Son parcours de vie, de la résistance aux côtés de Jean Moulin jusqu'au travail de transmission qu'il a réalisé tout au long de sa vie, nous oblige à perpétuer cette mémoire.

« Aujourd'hui, si **nous vous demandons solennellement d'attribuer le nom de Daniel Cordier au nouveau collège Pré-Gaudry**, c'est pour que la Métropole de Lyon permette chaque matin à des centaines de collégiens de penser à cet homme à qui nous devons tant et dont la vie si libre, jusque dans son intimité, nous contemple et nous invite à l'engagement et à la vigilance. » Myriam Picot

Arena de l'Olympique Lyonnais

Cette délibération vient acter le bilan de la concertation préalable animée par les garants de la CNDP saisis en 2019 par Michel Le Faou, en accord avec la Maire de la ville, afin d'engager une véritable concertation citoyenne autour du projet de l'OL d'une future aréna à Décines-Charpieu. Nous croyons profondément que ce projet ne peut se faire que dans une démarche ouverte avec les acteurs du territoire, les communes et les habitants.

Les enjeux sont importants - attractivité, impact environnemental, accessibilité - et **nous espérons que les exigences présentées dans la délibération sont autant de garanties obtenues auprès de l'OL.**

« Notre groupe réaffirme **son soutien à ce projet de l'Aréna** et appelle de ses vœux à ce que celui-ci soit **pleinement accompagné pour limiter son impact environnemental**, en faire un projet profondément écologique, **répondre aux problématiques d'accessibilité** et saisir son opportunité pour engager des aménagements nécessaires à **l'amélioration de la qualité de vie des habitants** de Rhône Amont. » - Catherine Panassier

Extension de la Zone à Faibles Émissions

La Zone à Faibles Émissions ne pourra pas s'élargir sur le dos des Grands Lyonnaises et Grands Lyonnais, en particulier les premiers de lignée (soignants, agents de proximité, etc.).

Si nous avons engagé la création de cette ZFE en 2017 et si nous sommes favorables à son élargissement progressif aux véhicules particuliers sur le moyen-terme, nous n'acceptons pas que cela puisse se faire sans une large concertation avec les premiers concernés.

Il ne peut y avoir de transition écologique sans justice sociale. La crise sanitaire, économique et sociale que nous vivons nous rappelle l'importance d'une évaluation sociale de toutes les mesures écologiques qui sont prises.

Aussi, au-delà de la mise en place d'une concertation, nous appelons les Écologistes à définir, en amont de l'interdiction des véhicules particuliers les plus polluants à horizon 2026, un véritable plan d'accompagnement social et économique pour aider au changement de véhicule personnel et professionnel dans notre Métropole.

«Personne ne doit être laissé de côté par idéologie, ni les travailleurs les plus modestes, ni les acteurs économiques qui font vivre notre territoire au quotidien.»

David Kimelfeld

Résiliation du contrat Rhônexpress

En février, dans l'intérêt des usagers, nous avons fait le choix de porter la résiliation du contrat Rhônexpress lors d'un comité syndical du SYTRAL. Nous sommes satisfaits du résultat des négociations avec Vinci qui permet une indemnisation dans la fourchette la plus basse que nous estimions à l'époque.

Aujourd'hui, cette résiliation doit d'abord profiter aux usagers avec une baisse significative des tarifs Rhônexpress pour tous et une amélioration de la desserte de l'Est lyonnais avec le T3.

Piétonnisation du Cours Charlemagne

C'est avec étonnement que nous avons appris dans la presse que l'exécutif métropolitain souhaitait bloquer définitivement et sans concertation l'accès aux voitures d'une partie du cours Charlemagne, dans le 2ème arrondissement de Lyon.

Nous nous réjouissons donc de la décision de la Métropole de Lyon qui répond à notre demande de concertation sur l'avenir du cours. La consultation et la phase d'expérimentation permettront de s'adapter au mieux aux besoins des habitants et salariés.

LES PROGRESSISTES

Métropole de Lyon

Contact presse :

Loïc Terrenes, Secrétaire Général du groupe
+33 6 64 89 84 01 - lterrenes@grandlyon.com